

dans toutes ses publications que plus on prend du temps à rembourser un prêts, plus on paie d'intérêts aux banques. Donc, un diplômé pourrait se retrouver à payer deux fois le montant utilisé pour faire ses études. Et Barr oublie aussi de mentionner que l'endettement étudiant sous cette forme se traduit en un véritable esclavage bancaire. En fait, c'est probablement ce qu'il souhaite en secret.

Nicholas Barr, [dans son article cité plus haut](#), ose se justifier en écrivant que « l'éducation tertiaire est souvent présentée comme un droit qui, en tant que tel, devrait être financé par l'État. L'alimentation est, elle aussi, considérée comme un droit fondamental, mais personne ne voit d'inconvénients à ce que les aliments aient un prix. » Sauf que dans la société, les riches mangent du caviar et que les pauvres se contentent de patates bouillies. C'est et ce sera la même chose dans le cas de l'éducation.

Les mesures prônées par Nicholas Barr et les institutions mondialistes qui payent son salaire ont été implanté en Australie, en Nouvelle-Zélande et aux Etats-Unis pour ne nommer que ceux-là et elles font maintenant leur entrée au Québec

Le cas du Québec

Au Québec, une réforme du régime de prêts et bourses a été entreprise en 2003-2004 afin de le privatiser. Cette année-là, 103 millions de dollars de bourses ont été convertis en prêts. De plus, ces prêts devaient à l'avenir être contractés auprès des institutions financières privées du Québec, des prêts qui sont garantis aux banques par le gouvernement en cas de non-paiement. Une contestation étudiante a pris forme en 2005 pour dénoncer cette hausse des prêts. La FEUQ et la FECQ ont alors négocié une entente avec le gouvernement et le montant des prêts a été ramené, en 2006-2007, au niveau précédent la réforme. Toutefois, les étudiants se sont endettés pour environ 140 millions de dollars de plus durant cette période. Cependant, la privatisation de l'endettement est restée intacte. Les étudiants doivent toujours emprunter aux banques privées pour financer leurs études. Le gouvernement garantit encore les prêts aux institutions financières. [Ce sont des prêts sans risques pour les banques, gracieuseté du gouvernement Charest](#). Evidemment, les banques sont contentes.

Aujourd'hui, nous sommes témoins de la deuxième phase de cette privatisation. Le gouvernement Charest, dans la dernière proposition faites aux étudiants en grève, veut maintenant augmenter de nouveau les prêts étudiants et instaurer le RPR. [Selon le communiqué émis par le gouvernement](#), « tous les étudiants dont le revenu des parents n'excède pas 100 000 \$ bénéficieront d'un prêt permettant généralement de couvrir les droits de scolarité et le coût du matériel scolaire. En 2016-2017, ce montant sera de 4 678 \$ pour 30 crédits ». Aussi, « les étudiants de la classe moyenne se verront accorder un prêt additionnel de 2 850 \$ ». Donc, « ces deux mesures permettront d'accorder annuellement des prêts additionnels à plus de 50 000 étudiants. »

En sommes, plus d'étudiants s'endetteront et leurs dettes finales seront plus élevées.

Pour bien comprendre ce qu'il en est, il faut se référer aux excellentes recherches de [l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques](#) (IRIS), en particulier les travaux d'[Eric Martin](#) et de [Simon Tremblay-Pépin](#). Eric Martin explique bien [sur son blogue](#) de l'IRIS comment le RPR est une mesure dangereuse. Il cite l'économiste [Claude Montmarquette](#), une référence privilégiée du gouvernement Charest :

*« Un autre **avantage** est que le système RPR permet **d'accroître les montants de prêts ou l'endettement des étudiants**. En d'autres termes, si une contribution financière supérieure est demandée aux étudiants, le RPR est le système qui facilite cette décision. Soulignons que le RPR n'entraîne pas une hausse des frais de scolarité, mais le RPR est la meilleure façon d'y faire face sans compromettre l'accessibilité aux études. »*

Monsieur Martin cite également avec justesse le [Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études](#) :

*« **L'expérience étrangère montre que la mise en place d'un système RPR est souvent couplée à une hausse des frais de scolarité**. Claude Montmarquette (rencontre du 17 octobre 2001 avec le CCAFE) pense, d'une part, que la hausse des frais de scolarité québécois est incontournable et que, dans ce cas, le système RPR est la meilleure forme qui soit pour en faciliter le remboursement. Il est simple de retourner l'argument : si le RPR assure une grande flexibilité de remboursement des emprunts et comme les syndicats étudiants sont favorables à l'implantation de ce système, il n'existe plus aucune barrière à l'augmentation des frais de scolarité une fois que le RPR est mis en place. »*

En somme, Eric Martin décrit bien ce que représente véritablement le RPR et il voit juste lorsqu'il écrit que « le RPR est loin d'être une mesure d'aide aux étudiants. Il s'agit d'un morceau essentiel d'un nouveau dispositif de financement qui repose sur l'augmentation de l'endettement étudiant ». On peut citer l'Angleterre en exemple qui, après avoir instaurer le RPR, a procédé à plusieurs augmentations des frais de scolarités au détriment des étudiants britanniques qui ont vu leur endettement exploser.

L'IRIS a également publié le 8 mai 2011, une excellente recherche sur l'augmentation des droits de scolarité. Dans cette étude, intitulée « [Faut-il vraiment augmenter les frais de scolarité?](#) Huit arguments trompeurs sur la hausse », les chercheurs Eric Martin et Simon Tremblay-Pépin détruisent un à un les arguments du gouvernement Charest. En voici quelques-uns :

- 1- Le gouvernement affirme que les universités sont sous-financées **alors qu'elles souffrent plutôt d'un malfinancement, c'est-à-dire d'une mauvaise répartition des ressources**.
- 2- Le gouvernement affirme que ce (prétendu) sous-financement menace la qualité de l'éducation et la valeur des diplômes **alors que c'est la nouvelle vocation commerciale (privatisation) des universités qui réduisent l'éducation à une marchandise plus coûteuse et moins riche en contenu**.

3- Selon le gouvernement, la hausse des droits de scolarité va renflouer les coffres universitaires, mais en fait, **il s'agit plutôt d'une transition d'un mode de financement publique à celui d'un financement privé.**

4- Le gouvernement soutien qu'en payant plus de droits de scolarité, les étudiants feront leur juste part. En réalité, **les étudiants feront plus que leur juste part, car ces derniers devront travailler deux fois plus longtemps pour payer leurs études que dans les années 1970.**

5- Le gouvernement ose dire que la hausse n'aura pas d'effet sur la fréquentation universitaire et, pourtant, **si le Québec était conforme à la moyenne canadienne, 30 000 étudiants (qui sont aux études présentement) n'auraient pas les moyens d'aller à l'université.**

6- **En définitive, l'étude de l'IRIS montre que la gratuité scolaire est relativement peu couteuse et que son financement public est socialement équitable**, alors que le gouvernement ose dire qu'il s'agit d'un projet irréaliste et potentiellement injuste pour la société.

A la lumière de ces informations, nul ne peut douter que le gouvernement Charest suit un modèle concocté par des économistes mondialistes qui doivent leur allégeance à des institutions internationales puissantes et non pas au peuple étudiant québécois. Les étudiants devront peut-être bientôt s'endetter pour la vie sans avoir l'assurance d'obtenir un emploi stable et bien rémunéré en cette période d'incertitude économique qui risque fort de se prolonger.

Le secteur privé se réjouit

Lorsque le gouvernement Charest a annoncé au début du mois d'avril qu'il bonifiait le programme de prêts et bourses et qu'il mettait en place le remboursement proportionnel au revenu, la chambre de commerce de Montréal s'est tout de suite réjouit ! En effet, cette dernière **a émis un communiqué de presse** dans lequel son président, Michel Leblanc, a félicité « la ministre de l'Éducation et le ministre des Finances d'avoir pris cette décision éclairée qui vient consolider l'accessibilité aux études supérieures ». C'est sûr que monsieur Leblanc était content car, comme il le dit dans le communiqué, « La Chambre proposait la mise en place d'un tel mécanisme en 2010 dans le *Pacte pour un financement concurrentiel de nos universités* ». C'est **ce document**, le *Pacte pour un financement concurrentiel de nos universités*, qui est derrière la décision du gouvernement de réformer le financement de l'éducation au Québec. Ce document a été signé par les individus suivants :

M. Michel Audet, ex-ministre des Finances du Québec

Me Lucien Bouchard, ex-premier ministre du Québec

M. Joseph Facal, ex-président du Conseil du trésor

Mme Monique Jérôme-Forget, ex-ministre des Finances du Québec et ex-présidente du Conseil du trésor.

Mme Françoise Bertrand, présidente-directrice générale de la Fédération des chambres de commerce du Québec

M. Yves-Thomas Dorval, président du Conseil du patronat du Québec

M. Michel Leblanc, président et chef de la direction de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

Mme Julie Bouchard, ex-présidente de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM)

M. Youri Chassin, ex-président de la Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke (FEUS), ex-vice-président aux Affaires universitaires de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et ex-membre du Conseil permanent de la jeunesse

M. Hugo Jollette, ex-président de l'Association générale étudiante de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (AGEUQAT) et ex-trésorier de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)

M. Patrick Lebel, ex-président de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) et du Conseil permanent de la jeunesse.

Étrangement, ce sont ces mêmes signataires qui **publiaient le 2 mai dernier une lettre** dans les quotidiens québécois dans lequel ils ont osé écrire : « Il est plus que temps de se ressaisir : il faut rétablir l'ordre, les étudiants doivent retourner en classe et tous les efforts doivent être déployés pour sauver une session déjà terriblement compromise. Voici une situation où, au-delà de toute allégeance politique, la population doit donner son appui à l'État, ultime responsable de la paix publique, de la sécurité des personnes et de l'intégrité de nos institutions. »

Oui, le secteur privé se réjouit..., mais pas trop en ce moment.

Des arguments mondialistes

Selon l'aveu même du gouvernement Charest, la hausse des droits de scolarité est mise en place dans le but de permettre aux universités québécoises d'atteindre un niveau de « classe mondiale ». Qu'est-ce que cela veut dire ? Martin Lavallée, candidat à la maîtrise en histoire à l'UQAM, l'explique bien **dans un article publié le 1er mai** dernier dans le Huffington Post. Il explique que, selon la Banque mondiale, une université de calibre mondial en est une qui produit du « capital humain » destiné à un marché du savoir international au service de l'entreprise privée (les multinationales). Monsieur Lavallée pose la bonne question : « La question est de savoir si les étudiants québécois sont prêts à

payer davantage uniquement pour que leurs universités soient reconnues internationalement par une minorité d'individus se basant sur les critères d'un marché mondial néolibéral et pour répondre aux besoins des entreprises privées. Dans le débat actuel sur la hausse des droits de scolarité, cet enjeu fondamental mérite d'être davantage discuté. »

Comme je l'ai mentionné au début de cet article, la privatisation du financement de l'éducation (et du système en général) n'est pas une idée québécoise mais mondialiste. Monsieur Lavallée est visiblement d'accord avec ce constat facile à faire et il conclue son article ainsi : « Le problème qui se pose lorsqu'on veut connaître le bien-fondé de la hausse des droits de scolarité, c'est de savoir si la population québécoise est en accord avec l'orientation donnée à sa société et à son système d'éducation par notre gouvernement, orientation qui n'émane visiblement pas d'elle, mais plutôt d'une élite mondialisée qui poursuit ses propres objectifs. »

Conclusion

La privatisation mondiale de l'éducation est un fait. C'est un processus qui arrivera bientôt à son aboutissement si rien n'est fait pour l'arrêter. Cette privatisation est commandée par une élite mondialiste qui opère sur toutes les facettes de la vie humaine. Une énorme majorité des gouvernements du monde entier sont infiltrés, voire dominés par des agents de cette élite mondialiste ; de plus, les institutions mondialistes comme le FMI, la Banque mondiale, l'OCDE et de nombreux think tanks travaillent au-dessus des gouvernements et dictent la marche à suivre.

Il est temps pour le peuple québécois de prendre en main l'avenir de l'éducation au Québec et de l'arracher des griffes du secteur privé qui ne travaille que pour ses propres intérêts et que pour ceux d'une élite impitoyable assise confortablement tout en haut de la pyramide planétaire. Ceci nécessitera probablement la création d'un nouveau pays libre du mondialisme, le pays du Québec.

Éric Granger est un collaborateur
régulier de Mondialisation.ca. [Articles](#)
de Éric Granger publiés par
Mondialisation.ca

Bookmark and Share

[Bourse en ligne BINCK.FR](#)

200 ordres offerts sans limite en frais de transaction. Profitez-en !

www.binck.fr

Annonces Google

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles du Centre de recherche sur la mondialisation.

Pour devenir membre du Centre de recherche sur la mondialisation

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission d'envoyer la version intégrale ou des extraits d'articles du site www.mondialisation.ca à des groupes de discussions sur Internet, dans la mesure où les textes et les titres ne sont pas modifiés. La source doit être citée et une adresse URL valide ainsi qu'un hyperlien doivent renvoyer à l'article original du CRM. Les droits d'auteur doivent également être cités. Pour publier des articles du Centre de Recherche sur la mondialisation en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez : crgeditor@yahoo.com

www.mondialisation.ca www.mondialisation.ca contient du matériel protégé par les droits d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif et est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par les droits d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur de ces droits.

Pour les médias : crgeditor@yahoo.com

© Droits d'auteurs Éric Granger, [Le décodeur](#), 2012

L'adresse url de cet article est : www.mondialisation.ca/index.php?context=va&aid=30668

Privacy Policy

© Copyright 2005-2009 Mondialisation.ca
Site web par [Polygraphx Multimedia](#) © Copyright 2005-2009